



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 148<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Washington, D.C., ÉUA, du 20 au 24 juin 2011*

---

*Point 7.6 de l'ordre du jour provisoire*

CE148/INF/6 (Fr.)  
9 juin 2011  
ORIGINAL : ANGLAIS

### **RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

#### **TABLE DE MATIÈRES**

A.	État de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).....	2
B.	Actualisation sur la nomination du Commissaire aux comptes externe de l'OPS pour 2012-2013 et 2014-2015 .....	9
C.	Avancées dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac .....	11

## **A : ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)**

### **Introduction**

1. La 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine tenue en septembre 2007, a mandaté l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) afin qu'elle adopte les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) à prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (résolution CSP27.R18). Cette décision a permis à l'Organisation de conformer ses normes en matière de rapport financier et de comptabilité à celles élaborées par des experts indépendants et de les harmoniser avec celles des Nations Unies (ONU) et de ses agences spécialisées.

2. Les normes IPSAS prévoient :

- a) la comparabilité de la performance et de la position financières de l'OPS avec d'autres organisations internationales et gouvernements ;
- b) une plus grande transparence de l'information financière, qui contribue à une meilleure gouvernance et à une meilleure gestion financière interne ;
- c) l'harmonisation de la comptabilité et des rapports financiers au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'une meilleure qualité des rapports financiers des Nations Unies et de ses agences ; et
- d) l'uniformité dans le rapport de l'information financière.

### **Antécédents**

3. Les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) antérieures ont été élaborées par l'ONU dans les années 1990 et appliquées seulement à ses agences spécialisées. Elles étaient réputées manquer de transparence et offrir une comparabilité limitée avec l'information financière d'autres organisations internationales. Par conséquent, les Nations Unies et ses agences spécialisées ont reconnu qu'il fallait adopter des normes comptables indépendantes qui assureraient que les bonnes pratiques seraient suivies dans les rapports des états financiers et la comptabilité d'exercice. Les nouvelles normes contribueraient également à l'harmonisation des principes comptables dans l'ensemble du système des Nations Unies.

4. Les Nations Unies ont envisagé :

- a) de continuer à utiliser les normes UNSAS ;
- b) d'utiliser les normes comptables internationales (IFRS), normes financières reconnues internationalement et utilisées principalement par des entités à but lucratif ; ou

c) d'adopter les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), normes comptables reconnues internationalement fondées directement sur les IFRS mais applicables aux entités du secteur public et aux organisations à but non lucratif.

5. En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi les normes IPSAS parce qu'elles sont spécifiquement en prise directe avec les entités du secteur public. La mise en œuvre de ces nouvelles normes par les Nations Unies et ses agences spécialisées était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

6. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a mis en œuvre les normes IPSAS en janvier 2008. Sept agences des Nations Unies et l'OPS les ont mises en œuvre en 2010. Le Secrétariat des Nations Unies et d'autres agences de l'ONU les mettront en œuvre sur les quatre prochaines années.

### **Analyse de la situation**

7. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a travaillé assidûment sur la période de quatre ans pour respecter la date de mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a présenté des vues d'ensemble des normes IPSAS et de l'état de leur mise en œuvre aux Organes directeurs de l'OPS. Par ailleurs, le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail IPSAS des Nations Unies concernant l'interprétation et l'application des normes. Les ramifications de la transition aux nouvelles normes comptables et des défis posés peuvent ne pas avoir été entièrement comprises lorsque la date du 1<sup>er</sup> janvier a été choisie et, par conséquent, la majorité des agences spécialisées des Nations Unies mettront en œuvre les normes IPSAS en 2011, 2012 et 2014.

8. Les normes IPSAS assurent que les bonnes pratiques seront utilisées dans la préparation des états financiers. Les changements importants que requièrent les normes IPSAS sont les suivants :

- a) des états financiers annuels audités ;
- b) comptabilité d'exercice pour les recettes, les dépenses, les actifs et les passifs ; et
- c) capitalisation et amortissement des biens immobiliers, installations et équipement.

9. En 2010, l'Organisation panaméricaine de la Santé a commencé à présenter des états financiers *annuels* audités.

10. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le BSP a amorcé la transition de la comptabilité de l'Organisation, en abandonnant la comptabilité de caisse puis en passant de la comptabilité de caisse modifiée à la comptabilité d'exercice. Dans le cadre de la comptabilité de caisse, les recettes et les dépenses de l'OPS ne sont comptabilisées que

lorsque les liquidités ont été reçues et quand les décaissements ou paiements ont été versés aux fournisseurs ou aux vendeurs. Avec la comptabilité d'exercice, les recettes de l'OPS sont comptabilisées quand les contributions sont confirmées par écrit par les donateurs et le BSP, et les dépenses sont comptabilisées à la livraison des biens ou la prestation des services.

11. Une des premières conditions critiques pour la mise en œuvre des normes IPSAS était de déterminer les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les comptes repris dans l'état de la position financière. Dans ces soldes d'ouverture critiques se trouvaient les comptes concernant :

- a) L'évaluation des actifs et des passifs de l'Organisation :
  - les terrains et les bâtiments étaient comptabilisés sur la base de leur juste valeur marchande, telle que déterminée par des experts d'évaluation professionnels ;
  - les instruments financiers étaient comptabilisés sur la base de leur valeur marchande ;
  - les droits de fin de contrat et les passifs d'assurance maladie des retraités étaient comptabilisés sur la base d'une analyse par les actuaires professionnels.
- b) En outre, le BSP a établi des comptes créditeurs pour les contributions (quotas) en attente de paiement et les engagements formels (c'est-à-dire « signés ») et les recettes comptabilisées et les recettes différées.
- c) Par ailleurs, le BSP a comptabilisé les ressources financières fournies pour l'achat de vaccins et de fournitures médicales en tant que recettes différées jusqu'à ce que les vaccins et les fournitures médicales aient été livrés à l'État Membre respectif. Après la livraison des vaccins et des fournitures médicales, les ressources financières étaient transférées aux recettes pour la période financière.

12. Le BSP capitalise tous les biens immobiliers, installations et équipement excédant le seuil de \$20 000 qui ont été achetés par les fonds du budget ordinaire de l'Organisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Bureau a mis en œuvre l'amortissement linéaire en année pleine pour les diverses catégories d'actifs, en utilisant les catégories de vie utile établies par le groupe de travail IPSAS des Nations Unies.

13. Avec la comptabilité d'exercice, l'OPS doit comptabiliser ses passifs financiers à ses membres du personnel et retraités pour les paiements de fin de contrat (c'est-à-dire congés annuels, rapatriement, etc.) et l'assurance maladie des retraités. La

comptabilisation de ces passifs financiers dans les états financiers de l'Organisation a eu pour résultat le rapport de passifs importants non capitalisés.

14. Selon les actuaires de l'OPS, le passif pour le Plan des droits de fin de contrat et de rapatriement de l'OPS s'élevait à \$10,21 millions et le Fonds disposait d'actifs à hauteur de \$9,98 millions dans son Plan. Par conséquent, le passif non comptabilisé se montait à \$236 000. Le BSP examinera périodiquement le statut de ce passif pour établir la déduction mensuelle de salaire à un niveau qui maintiendra la robuste position financière de ce Plan.

15. Par ailleurs, toujours selon les actuaires de l'OPS, le passif pour l'assurance maladie des retraités (ASHI) s'élevait à \$257,75 millions, avec des actifs dans le Plan d'un montant de \$24,57 millions, se traduisant par un passif net non capitalisé de \$233,18 millions. Avec l'ajustement de \$46,66 millions, qui sont affectés au « corridor » gain/perte actuariel, l'obligation nette de bénéfice définie qui était comptabilisée dans le compte de l'OPS à la date du 31 décembre 2010 s'élevait à \$186,52 millions.

16. Ce passif représente les coûts prévus à long terme de l'assurance maladie après l'emploi pour les membres actifs du personnel et les retraités à l'avenir; par conséquent il devra être financé sur les 30 à 40 prochaines années. Parmi les sources potentielles de financement envisageables, il pourrait y avoir des combinaisons des éléments suivants :

- a) un pourcentage mensuel de déduction salariale ;
- b) une portion des fonds disponibles dans le compte de réserve de l'OPS ;
- c) une portion des fonds crédités au « compte de surplus » pour le paiement des contributions de périodes biennales antérieures, etc., lors de la comptabilisation des actifs avec la mise en œuvre des normes IPSAS ;
- d) le ciblage d'un pourcentage de tout excès de fin de période biennale des recettes par rapport aux dépenses pour le passif de l'ASHI ;
- e) une « rubrique budgétaire » dans le budget programme biennal de l'OPS.

17. Le BSP a modifié ses systèmes financiers afin d'appuyer la comptabilité d'exercice et la capitalisation et l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement.

18. Le BSP a établi ses politiques comptables se conformant aux normes IPSAS lors de discussions avec un expert technique, l'actuel Président du Conseil de l'IPSAS, et les a ensuite présentées à la considération de l'équipe de l'Auditeur externe. Le BSP a entretenu un dialogue régulier avec l'équipe de l'Auditeur externe pour assurer que la compréhension par le Bureau et son application des normes IPSAS étaient en accord avec les points de vue de l'équipe de l'Auditeur externe.

19. Afin d'assurer que les normes IPSAS étaient soigneusement appliquées aux comptes de l'Organisation, le BSP a présenté à l'équipe de l'Auditeur externe des documents concernant sa position sur tous les thèmes relatifs aux changements dans le traitement de la comptabilité. Le BSP a également présenté à la considération de l'équipe des états financiers pro forma à compter du 30 juin 2010 et du 30 septembre 2010. L'incorporation des commentaires de l'Auditeur externe sur ces états pro forma dans les états financiers du 31 décembre 2010 a permis au BSP de finaliser ces états d'une manière ponctuelle.

20. Chaque catégorie de solde d'ouverture dans l'état de la position financière de l'Organisation a été auditée par l'équipe de l'Auditeur externe en octobre 2010.

21. Le soutien, y compris le financement par les Organes directeurs, a été essentiel à la mise en œuvre des normes IPSAS.

### **Conclusion**

22. Avec la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les états financiers de l'Organisation panaméricaine de la Santé fourniront :

- a) des rapports détaillés des actifs et des passifs ;
- b) une représentation complète de la position financière consolidée de l'Organisation;
- c) une base précise pour la comparaison avec d'autres organisations internationales et gouvernements.

23. Les informations supplémentaires des états financiers conformes aux normes IPSAS peuvent contribuer à une meilleure gouvernance et à une planification stratégique renforcée par les Organes directeurs, le Directeur et la Direction exécutive de l'Organisation. Par ailleurs, les lecteurs des états financiers de l'Organisation auront une compréhension plus détaillée de sa position et de sa performance financières.

### **Mesures à prendre par le Comité exécutif**

24. Le Comité exécutif est prié de prendre note du présent rapport sur l'état de la mise en œuvre des normes IPSAS par le Bureau sanitaire panaméricain et d'offrir ses commentaires.

## Références

1. United Nations. United Nations General Assembly, Investing in the United Nations for a stronger Organization worldwide: detailed report, Report of the Secretary-General, Addendum, Financial management practices (Document A/60/846/Add.3) [Internet]. Sixtieth session; May 2006; New York: UN; 2006 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/346/73/PDF/N0634673.pdf?OpenElement>.
2. Pan American Health Organization. International Public Sector Accounting Standards (Document SPBA1/3) [Internet]. First Session of the Subcommittee on Program Budget, and Administration of the Executive Committee, 26-28 March 2007; Washington, DC: PAHO; 2007 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.paho.org/english/gov/ce/spba1-03-e.pdf>.
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Normes comptables internationales du secteur public (document CE140/19) [Internet]. 140<sup>e</sup> session du Comité exécutif; 25-29 juin 2007; Washington, DC: OPS; 2007 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.paho.org/french/gov/ce/ce140-19-f.pdf>.
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Normes comptables internationales du secteur public (résolution CE140.R4) [Internet]. 140<sup>e</sup> session du Comité exécutif; 25-29 juin 2007; Washington, DC: OPS; 2007 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.paho.org/french/gov/ce/ce140.r4-ff.pdf>.
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Normes comptables internationales du secteur public (Document CSP27/17) [Internet]. 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 59<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; 1-5 octobre 2007; Washington, DC: OPS; 2007 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.paho.org/french/gov/csp/csp27-17-f.pdf>.
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Normes comptables internationales du secteur public (résolution CSP27.R18) [Internet]. 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 59<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; 1-5 octobre 2007; Washington, DC: OPS; 2007 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.paho.org/french/gov/csp/csp27.r18-f.pdf>.
7. Pan American Health Organization. Status of the Implementation of the International Public Sector Accounting Standards (Document SPBA3/7) [Internet]. Third Session of the Subcommittee on Program Budget, and Administration of the Executive Committee, 11-13 March 2009; Washington, DC: PAHO; 2009 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur : [http://new.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=762&Itemid=](http://new.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=762&Itemid=)

8. Organisation panaméricaine de la Santé. État de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (document CE144/INF/6-A) [Internet]. 144<sup>e</sup> session du Comité exécutif; 22-26 juin 2009; Washington, DC: OPS; 2009 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur:  
<http://new.paho.org/hq/dmdocuments/2009/CE144-inf-05-A-f.pdf>
9. Organisation panaméricaine de la Santé. État de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (document CD49/INF/4-A) [Internet]. 49<sup>e</sup> Conseil directeur, 61<sup>e</sup> session du Comité régional de l’OMS pour les Amériques; 28 septembre-2 octobre 2009; Washington, DC: OPS; 2009 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur: <http://new.paho.org/hq/dmdocuments/2009/CD49-INF-4-A-f.pdf>
10. Pan American Health Organization. Status of Implementation of the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) (document SPBA4/9) [Internet]. Fourth Session of the Subcommittee on Program Budget, and Administration of the Executive Committee, 17-19 March 2010; Washington, DC: PAHO; 2010 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur:  
[http://new.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=4317&Itemid=](http://new.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4317&Itemid=)
11. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport d’avancement sur les questions administratives et financières : état de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (document CE146/INF/8) [Internet]. 146<sup>e</sup> session du Comité exécutif; 21-25 juin 2010; Washington, DC: OPS; 2010 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur:  
[http://new.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&task=view&id=2733&Itemid=1160&lang=fr](http://new.paho.org/hq/index.php?option=com_content&task=view&id=2733&Itemid=1160&lang=fr)
12. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport d’avancement sur les questions administratives et financières : état de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (document CD50/INF/8, Rév. 1-A) [Internet]. 50<sup>e</sup> Conseil directeur, 62<sup>e</sup> session du Comité régional de l’OMS pour les Amériques; 27 septembre-1 octobre 2010. Washington, DC: OPS; 2010 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur :  
[http://new.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&task=view&id=3149&Itemid=2401&lang=fr](http://new.paho.org/hq/index.php?option=com_content&task=view&id=3149&Itemid=2401&lang=fr)

**B: MISE À JOUR SUR LA NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE DE L'OPS POUR 2012–2013 ET 2014–2015**

1. L'audit d'une organisation par une entité externe constitue l'un des instruments clés garantissant la transparence et la supervision de ses opérations. La nomination de l'Auditeur externe en place de l'Organisation panaméricaine de la Santé viendra à expiration à l'achèvement de l'audit de la période financière 2010-2011. L'Auditeur externe actuel, le Bureau d'audit national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'est acquitté de cette fonction pendant près de 30 ans.
2. Conformément à l'Article 14.1 du Règlement financier, la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur nomme un Auditeur externe de réputation internationale pour vérifier les comptes de l'Organisation. La durée de la nomination est à la discrétion de la Conférence ou du Conseil. Toutefois, la pratique antérieure a été de nommer l'Auditeur externe pour deux périodes biennales.
3. Une *note verbale* a été envoyée à tous les Membres, Membres participants et États associés en octobre 2010. La *note verbale* décrivait en détail la procédure que devaient suivre les États Membres afin de nommer un Auditeur pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015. La date butoir pour la réception des soumissions des États Membres était le 30 avril 2011. Afin de donner aux États Membres du temps supplémentaire pour participer pleinement au processus, la Directrice a prolongé la date butoir pour la réception des nominations par le Bureau au 1<sup>er</sup> juin 2011.
4. Le Bureau a reçu trois nominations comme suit : le Gouvernement de Bolivie a nommé le Contrôleur et Auditeur général de l'Inde; le Gouvernement du Panama a nommé la Cour d'Audit espagnole et le Gouvernement du Pérou a nommé l'Institution suprême d'Audit d'Allemagne (Bundesrechnungshof).
5. Le Panama et le Pérou ont soumis les propositions en incluant toute la documentation demandée selon les instructions de la *note verbale*, la Bolivie a envoyé seulement la lettre officielle du Ministère de la Santé informant de leur nomination. Bien que tous les efforts aient été entrepris par le Bureau pour obtenir la proposition complète, elle n'a pas été reçue à ce jour.
6. Toute la documentation disponible pour les nominations a été transmise au Comité d'Audit de l'OPS pour examen et commentaires.
7. Les propositions accompagnées des commentaires éventuels faits par le Comité d'Audit, seront soumises au 51<sup>e</sup> Conseil directeur qui se tiendra en septembre 2011 pour la considération des États Membres. Pendant le Conseil directeur, les représentants des

entités d'audit proposées par les États Membres mentionnés ci-dessus seront invités à faire une présentation sommaire de leurs propositions pour aider au processus de sélection. La sélection de l'Auditeur externe se fera à scrutin secret avec la condition d'une simple majorité.

**Mesures à prendre par le Comité exécutif**

8. Le Comité exécutif est prié de prendre note du présent rapport et de faire ses commentaires.

## **C: PLAN DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT**

### **Rapport périodique sur la mise en œuvre du Plan directeur d'investissement**

#### **Introduction**

1. Le présent document résume les activités et les projets relatifs au Plan directeur d'investissement pour la période biennale actuelle 2010-2011, et ceux qui sont proposés pour la période biennale 2012-2013, ainsi que ceux demandés pour le reste du plan décennal 2014-2019, qui peuvent être financés par le Fonds directeur d'investissement (FDI) et le Compte de dépôt de l'OPS.

#### **Plan directeur d'investissement**

2. Le Plan directeur d'investissement reflète les efforts croissants réalisés par l'Organisation afin de maintenir et d'améliorer systématiquement l'infrastructure des bâtiments, l'équipement et les technologies de l'information de ses bureaux dans toute la Région. En vue d'une plus grande transparence et afin de montrer la coordination qui existe entre les activités et les projets connexes du Plan directeur d'investissement qui sont financés par le Fonds directeur d'investissement (FDI) et par le Compte de dépôt, le Secrétariat a inclus des références aux activités du FDI et du Compte de dépôt dans le présent document et dans ses annexes.

3. Le Compte de dépôt a été créé en raison de l'existence de fonds non dépensés sur le budget de la période biennale 2006-2007. Des projets majeurs d'infrastructure ponctuels dans les domaines administratif et technique ont été autorisés par le 48<sup>e</sup> Conseil directeur dans la résolution CD48.R1 (octobre 2008). Il s'agissait par exemple de la création du Centre des opérations d'urgence/Centre des connaissances, ainsi que de réparations du toit du bâtiment du siège de Washington. Des descriptions spécifiques des projets financés par le Compte de dépôt figurent dans le document CE146/27 (juin 2010). Les détails du FDI sont présentés ci-après.

#### **Financement biennal 2010-2011 du Fonds directeur d'investissement**

4. Le Fonds directeur d'investissement pour la période biennale 2008-2009 a été initialement financé en janvier 2008, avec 2 millions de dollars<sup>1</sup> pour le Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement, et 6 millions de dollars pour le Sous-fonds des

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

technologies de l'information. Conformément à la résolution CSP27.R19 (octobre 2007), la Directrice a informé le Comité exécutif en juin 2010 du transfert de 2 millions de dollars correspondant à l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget-programme ordinaire de 2008–2009 au FDI pour la période biennale 2010–2011.

5. Comme stipulé dans cette même résolution, la Directrice a reçu l'approbation du Comité exécutif en juin 2010 de transférer 2 millions de dollars supplémentaires d'excédent des recettes sur les dépenses des fonds du Budget-programme ordinaire de 2008–2009 au FDI pour la période biennale 2010–2011. Ce nouveau financement a été réparti entre le Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement (1 million de dollars), et le Sous-fonds des technologies de l'information (3 millions de dollars).

6. Au 31 décembre 2010, le Sous-fonds des technologies de l'information se montait à 2 987 687 dollars, dont 1 588 000 que le Sous-fonds des technologies de l'information s'attend à recevoir en 2011, soit un solde de 1 399 687 dollars dans le sous-fonds. Le montant disponible dans le Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement pour 2011 est de 1 589 502 dollars.

7. Le Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement pourrait recevoir des financements supplémentaires du Plan de capital de l'OMS, qui a été réactivé au cours de la période biennale 2010–2011. La répartition des fonds dans le cadre de ce programme n'a pas encore été parachevée.

### ***Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement***

#### *Projets concernant le siège de l'OPS pour 2010–2011*

8. La réhabilitation des quatre ascenseurs du bâtiment du siège, approuvée pendant la période biennale 2008–2009, devrait avoir lieu pendant cette période biennale. Le Département des services généraux au Siège a reçu 30 000 dollars pour réaliser une étude des grands systèmes du bâtiment et des projets de rénovation au siège. Toute une série de réparations est planifiée, notamment : a) un projet consistant à appliquer des matériaux d'étanchéité pour arrêter l'infiltration des eaux de pluie dues à des fissures dans la maçonnerie extérieure, b) une évaluation/réparation de la salle principale des circuits électriques au sous-sol réalisée tous les cinq ans, et c) la préparation des spécifications pour le projet de remplacement des ascenseurs pour lequel plusieurs consultants potentiels ont été identifiés.

*Projets concernant les bureaux des représentants de l'OPS/OMS en 2010–2011*

9. Un total de 547 090 dollars a été fourni à six Bureaux de représentants de l'OPS/OMS<sup>2</sup> pour des projets de 2010–2011. Voir l'annexe A pour plus de détails. Cette annexe décrit également un certain nombre de projets dont le financement est envisagé pour 2011 dans divers Bureaux de représentants. L'une des activités de plus grande ampleur sera la reconstruction du Bureau en Haïti. Le FDI sera utilisé pour rembourser certains des coûts encourus par le Bureau de pays sur son budget ordinaire et pour démarrer les activités sur certains projets, tels que les réservoirs de combustibles qui fuient, avant la reconstruction de l'aile principale. Les coûts de reconstruction devront être étendus à la période biennale suivante. La Direction a demandé à chaque Bureau de représentant d'élaborer son propre plan décennal afin d'évaluer l'état des installations dans toute la Région et de contribuer aux efforts de planification à long terme.

*Projets prévus pour 2012–2013 et 2014–2019*

10. Compte tenu du caractère limité des fonds disponibles, les projets d'immobilier et d'équipements proposés pour la période 2012–2013 seront examinés par le Comité des investissements dans l'infrastructure des projets, qui a été créé par la Directrice en *septembre* 2009, pour analyser les projets du Plan directeur d'investissement dans les deux sous-fonds et formuler des recommandations sur leur faisabilité et leur priorité. La répartition des projets pour 2012–2013 et les périodes biennales suivantes dans les années restantes du plan décennal sera fonction des résultats de l'étude susmentionnée au siège, ainsi que de la réalisation d'études similaires aux différents emplacements des bureaux et des centres dans les pays.

***Sous-fonds des technologies de l'information****Projets en 2010–2011*

11. Un total de 1 773 000 dollars été dépensé en 2010 pour divers projets portant sur des *technologies* de l'information du Plan directeur d'investissement (annexe C-4), notamment :

- l'achat d'ordinateurs de bureaux, d'ordinateurs portables et de périphériques (imprimantes et autres équipements) ;
- l'achat et l'installation de serveurs et d'une infrastructure d'hébergement ;
- la mise à niveau et le renouvellement des logiciels existants et l'achat de nouveaux logiciels ;
- la sécurité de l'information.

---

<sup>2</sup> Aussi appelés « bureaux de pays ».

12. Les dépenses pour la deuxième année de la période biennale (annexe C-4) devraient se monter à 1 588 000 dollars qui couvriront :

- l'achat d'ordinateurs de bureau et des augmentations de capacité de mémoire afin de permettre la migration sur Windows 7 ;
- l'achat de périphériques essentiels et d'imprimantes ;
- la poursuite des investissements dans les serveurs et le stockage de données afin de renforcer la capacité de « nuage privé » de l'Organisation et de renforcer sa capacité en termes de continuité des activités ;
- la poursuite des investissements dans la sécurité des informations ;
- les licences de logiciel pour le réseau et le matériel du réseau ;
- la poursuite des investissements dans les licences de logiciel.

*Projets en 2012–2013 et 2014–2019*

13. Les projets prévus pour la période biennale 2012–2013 (annexe C-4) comprennent :

- les licences de logiciels ;
- l'infrastructure de réseau ;
- les licences et systèmes de remplacement pour les systèmes de téléphonie, principalement au niveau des pays ;
- le matériel et les logiciels de sécurité de l'information ;
- les serveurs et l'infrastructure d'hébergement au siège et dans les bureaux dans les pays ;
- le remplacement d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables et de périphériques, y compris des imprimantes et des scanners.

14. Il est prévu qu'à partir de 2012, une réorientation s'opèrera vers un modèle informatique centré sur le serveur qui mettra l'accent sur l'informatique en nuage. Par conséquent, l'investissement dans les ordinateurs de bureau sera réorienté vers des ordinateurs portables qui remplaceront les ordinateurs de bureau dans les cas où une grande mobilité est nécessaire.

15. Le graphique qui représente le programme d'investissement 2012–2013 (figurant à l'annexe C-4) illustre aussi le programme pour les dernières années du programme décennal actuel s'achevant en 2019. Dans la mesure où le déploiement du système

d'information de l'administration de l'OPS aura probablement une incidence sur les coûts prévus à partir de 2014, des variations importantes des coûts projetés sont probables à compter de ce moment-là. À ce stade, ces projets ne sont inclus qu'à titre d'information.

### **Étapes suivantes**

16. L'Organisation s'engage à suivre et réévaluer les projets essentiels et leurs coûts estimés de façon permanente et à communiquer régulièrement aux États Membres les informations actualisées les plus précises.

### **Mesures à prendre par le Comité exécutif**

17. Le Comité est prié de prendre note de ce rapport et à faire part de ses commentaires et recommandations.

Annexes

**Fonds directeur d'investissement  
(Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement)  
Projets achevés et proposés – 2010-2011**

<b>Emplacement</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût final</b>	<b>Coût estimé</b>
Bureau Chili	Rénovations internes au nouveau site du bureau après transfert en février 2010 après le séisme	\$33 000	
Bureau Trinité-et-Tobago	Rénovations internes au nouveau site du bureau après transfert dans les bureaux fournis par l'État Membre	\$340 242	
Bureau Panama	Coûts partiels pour la location d'un système de climatisation de remplacement dans le bureau du pays	\$12 000	
Bureau Suriname	Coûts finals de rénovation dans le bâtiment du bureau dans le pays fourni par l'État Membre	\$65 000	
Bureau Guyana	Dépenses de réparation/rénovation d'un bâtiment fourni par l'État Membre	\$50 800	
Bureau Haïti	Frais juridiques pour procéder à l'achat du parking joutant le bureau dans le pays (\$6 048) et couvrir les réparations initiales du bureau (\$40 000)	\$46 048	
Siège Washington	Évaluation de l'état du bâtiment/élaboration du programme de réhabilitation		\$30 000
Siège Washington	Réhabilitation de quatre ascenseurs		\$850 000
Siège Washington	Application de matériaux d'étanchéité dans la maçonnerie		\$81 000
Siège Washington	Évaluation de l'électricité au sous-sol		\$35 000
ECC Barbade	Peinture de l'intérieur		\$52 000
ECC Barbade	Remplacement du carrelage et de la moquette		\$48 000
ECC Barbade	Évaluation et remplacement de la climatisation		\$61 000
Haïti	Diverses réparations payées sur le budget d'Haïti		\$178 611
Haïti	Remplacement des réservoirs de combustibles qui fuient pour les groupes électrogènes d'urgence		\$41 145
Jamaïque	Dépenses pour le transfert dans le bâtiment CFNI		\$60 000
<b>TOTAL</b>		<b>\$547 090</b>	<b>\$1 436 756</b>

**Dépenses actuelles pour 2010 et prévues pour 2011 pour les projets  
GSO financés sur le compte de dépôt au 31 décembre 2010  
(en dollars des États-Unis)**

<b>Emplacement</b>	<b>Description du projet</b>	<b>Dépenses 2010</b>	<b>Dépenses prévues pour 2011</b>
<b>Régional</b>	Centre d'opérations d'urgence (EOC) et Centre de connaissances (KC) (Profil 1A du Compte de dépôt)—première source de financement	241 264	2 184 499
<b>Bureaux des pays</b>	Amélioration des installations : mise à niveau des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et mesures de sécurité (Profil 4A du Compte de dépôt)	82 560	115 646
<b>Siège (WDC)</b>	Amélioration des installations : mesures d'économie d'énergie (Profil 4B du Compte de dépôt)	6 000	1 409 000
<b>Siège (WDC)</b>	Amélioration des installations : réparation du système d'évacuation des eaux aux abords du bâtiment central (Profil 4C du Compte de dépôt)	0	375 000
<b>Siège (WDC)</b>	Amélioration des installations : mesures sécuritaires et sanitaires (Profil 4D du Compte de dépôt)	0	100 000
<b>Siège (WDC)</b>	Amélioration des installations : réparations du toit de la tour de bureaux du siège (Profil 4E du Compte de dépôt)	247 923	0
<b>Siège (WDC)</b>	Amélioration des installations : rénovation des bâtiments du siège (Profil 4F du Compte de dépôt) — première source de financement	0	575 000

**Dépenses actuelles pour 2010 et prévues pour 2011 pour les projets TIC  
financés sur le compte de dépôt au 31 décembre 2010  
(en dollars des États-Unis)**

<b>Description du projet</b>	<b>Montant approuvé</b>	<b>Dépenses prévues allouées pour 2010-11</b>
<b>2C. Modernisation du modèle de service pour la fourniture des services de TI et gestion des connaissances</b>	\$1 500 000	\$700 000*
<b>3B. Renforcement des communications grâce à une meilleure connexion des bureaux dans les pays</b>	\$2 000 000	1 385 000

\*300 000 dollars alloués au Centre de gestion des connaissances

**Coûts projetés pour les projets du Sous-fonds des technologies de l'information,  
au 31 décembre 2011  
(en dollars des États-Unis)**

<b>Projet</b>	<b>2010–2011</b>	<b>2012–2013</b>	<b>2014–2015</b>	<b>2016–2017</b>	<b>2018–2019</b>	<b>Total</b>
<b>Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables</b>	486 200	450 000	400 000	400 000	400 000	<b>2 136 200</b>
<b>Autres périphériques y compris imprimantes</b>	206 900	250 000	250 000	250 000	250 000	<b>1 206 900</b>
<b>Serveurs et infrastructure d'hébergement</b>	800 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	<b>5 400 000</b>
<b>Sécurité de l'information</b>	412 650	200 000	230 000	250 000	280 000	<b>1 372 650</b>
<b>Téléphonie</b>	216 800	200 000	200 000	200 000	200 000	<b>1 016 800</b>
<b>Infrastructure de réseau</b>	110 500	200 000	200 000	200 000	200 000	<b>910 500</b>
<b>Logiciels</b>	1 128 500	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	<b>5 628 500</b>
<b>Total</b>	<u>3 361 550</u>	<u>3 425 000</u>	<u>3 605 000</u>	<u>3 625 000</u>	<u>3 655 000</u>	<b><u>17 671 550</u></b>

---